

## Interview de Jane-Laure Bonnemaïson

### La procédure disciplinaire

#### 1. Quels sont les faits passibles de poursuites disciplinaires à l'encontre des étudiant-es ?

Les faits susceptibles de poursuites disciplinaires à l'encontre d'usagères et d'usagers, donc des étudiant-es, de l'enseignement supérieur sont ceux qui sont prévus par le Code de l'éducation, donc des cas :

- de **fraudes**,
- de **tentatives de fraude** à un examen, à un concours, à une épreuve de contrôle continu, à l'inscription également,
- ou alors des faits portant **atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation** de l'établissement.

C'est grâce à ces griefs-là, qui sont prévus par le Code de l'éducation, que l'on peut raccrocher des cas de VSS, de harcèlement, d'agressions et pour des faits qui sont **même commis en dehors de l'établissement**.

#### 2. Comment la procédure disciplinaire se distingue-t-elle de la procédure pénale ?

La procédure disciplinaire se distingue de la procédure pénale par rapport aux objectifs poursuivis, aux procédures mises en œuvre et aux sanctions qui sont infligées.

Les deux procédures sont strictement **indépendantes**, ce qui signifie que l'on peut très bien poursuivre disciplinairement sans que, pour autant, le juge pénal ait sanctionné les faits.

La procédure se distingue également par rapport au **statut de la personne victime** : si la juridiction pénale la considère comme plaignante et qu'elle peut participer à la procédure, du point de vue disciplinaire, la victime ne sera reconnue que comme témoin. Si elle est auditionnée par la commission de discipline, ce sera uniquement sur ce statut et non sur celui de plaignante.

#### 3. A-t-on des exemples d'étudiantes ou étudiants sanctionné-es ?

Oui, nous avons des exemples d'établissements qui ont sanctionné pour des faits de bizutage ou de VSS. Par exemple, lors d'un trajet en bus pour un week-end d'intégration d'élèves ingénieur-es, des faits d'exhibition sexuelle, d'atteinte à l'intégrité physique et morale des étudiant-es, de consommation d'alcool, d'incitation à la consommation d'alcool ont été réprimés par la commission de discipline par **une exclusion de deux ans de l'établissement**.

On a également le cas d'un établissement qui a sanctionné un étudiant pour des faits de harcèlement sexuel et d'attouchements sur une étudiante. Cet étudiant a été exclu de tout établissement pendant une durée de deux ans.

#### 4. Y a-t-il des différences de procédure entre les établissements publics et privés ?

Les établissements d'enseignement supérieur publics et les établissements d'enseignement supérieur privés ne sont pas soumis aux mêmes règles par rapport au disciplinaire.

**Les établissements publics** sont soumis au Code de l'éducation alors que celui-ci n'a pas vocation à s'appliquer aux établissements d'enseignement supérieur privé. Le disciplinaire sera réglé par le règlement intérieur.

Il peut s'avérer utile et révélateur, pour les établissements, de prévoir dans leur règlement intérieur **des dispositions visant à lutter contre le bizutage, les violences sexistes et sexuelles ou les harcèlements**. Ce ne sera pas juridiquement nécessaire puisque des dispositions au niveau légal et réglementaire le prévoient. Néanmoins, cela montre la volonté de l'établissement de lutter contre ces faits. Par ailleurs, cela permettra à la commission de discipline de faire un lien entre les faits qui sont reprochés, les faits qui sont sanctionnés et les dispositions prévues par le règlement intérieur.

## Interview with Jane-Laure Bonnemaïson

### Disciplinary proceedings

#### 1. What types of student behaviour are liable to lead to disciplinary proceedings?

The types of misconduct which can lead to disciplinary proceedings being initiated against students are those laid out in the Code of Education, i.e:

- **Fraud**
- **Attempted fraud** or attempted cheating in an exam, an entrance exam, during continuous assessment, on enrolment
- Or behaviour which causes **disruption to the University's central activities or harms its reputation**

These definitions of misconduct laid out in the Code of Education allow disciplinary measures to be initiated in cases of sexual or gender-based violence, bullying, assaults, even when they have been committed off-campus.

#### 2. How do disciplinary proceedings differ from criminal proceedings?

Disciplinary proceedings differ from criminal proceedings with regard to their objectives, the procedures used and the sanctions imposed.

The two types of procedure are totally **independent**, which means that disciplinary proceedings can be pursued even in the absence of a court ruling.

The proceedings also differ with regard to **the status of the victim** : in criminal proceedings, the victim is considered to be a plaintiff and can take part in proceedings, whereas in disciplinary proceedings, the victim will only take part as a witness in the proceedings. If the victim is heard by the Disciplinary Committee, they will be heard as a witness and not a plaintiff.

#### 3. Are there any examples of students who been issued with Disciplinary Sanctions?

Yes, there are examples of institutions who have issued sanctions for hazing or sexual violence. For example, on a coach journey to an orientation weekend for engineering students, the perpetrators of misconduct including indecent exposure, physical and mental harm to students, excessive alcohol consumption, promotion of alcohol consumption, received disciplinary sanctions including a **2-year suspension from the institution**.

In another institution, a student received disciplinary sanctions for sexual harassment and sexual assault on a fellow student. He was suspended from all Higher Education Institutions for 2 years.

#### 4. Are there any differences in proceedings between public and private institutions?

Public and private Higher Education Institutions are not subject to the same rules with regard to disciplinary proceedings.

Public Institutions are subject to the Code of Education whereas Private Institutions are not. For Private Institutions, the internal regulations lay out disciplinary proceedings to be followed.

It may be useful and effective for Institutions to include reference to policies and services for **dealing with hazing, GBV or bullying in their internal regulations**. It is not strictly necessary as the law already stipulates their existence, but it demonstrates the institution's willingness to tackle these issues. It will also allow the Disciplinary Committee to draw a parallel between the alleged misconduct, punishable offences, and the guidelines laid out in the internal regulations.